

**LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT MOBILISÉES
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ
POUR LE LOGEMENT (FSL)**

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) :

L'ASLL est mis en œuvre lorsqu'il apparaît que, parmi les difficultés du ménage, celles en lien avec le logement dominant ou que l'engagement d'une démarche tendant à les résoudre est un préalable à toute autre action. L'accès ou le maintien dans le logement devient alors un des maillons d'une dynamique d'insertion globale.

Il s'agit d'une intervention spécifique, subordonnée à l'adhésion des ménages concernés.

L'A.S.L.L. est centré sur les questions relatives à l'insertion des ménages dans le logement et par le logement.

L'accompagnement doit s'adapter à la singularité de chacun ; il est personnalisé et modulable en fonction de chaque situation.

Mesure Prévention Médiation

⇒ *Mesure expérimentale dans le cadre du Logement d'abord*

Quand : Situation d'impayés de loyer avant procédure d'expulsion

Pour qui : locataire en situation d'impayés locatifs, en priorisant ceux qui relèvent de bailleurs privés.

Pour quoi : Intervention préventive d'informations, de sensibilisation et d'orientation en vue de limiter le recours à la procédure d'expulsion et permettre l'assainissement d'une situation d'impayés et le maintien du versement du droit à l'aide au logement.

Comment : Démarche d'aller au-devant d'une demande non exprimée.

Durée : 3 mois renouvelable jusqu'à 6 mois

Gestion : Sur orientation du service solidarité logement vers ARELIA à partir des saisines FSL/CAF

Mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) accès et maintien

Quand : tout au long d'un parcours logement

Pour qui : Ménages éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir

Pour quoi : vise à favoriser l'insertion durable dans le logement de ménages éprouvant des difficultés, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et autonome, ou pour s'y maintenir.

Comment : Accompagnement personnalisé, réalisé à l'appui d'objectifs définis avec le ménage ; il s'inscrit dans un partenariat, notamment avec les autres services intervenants auprès du ménage.

Durée : 3 à 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois

Gestion : Service solidarité logement (FSL) à la demande d'un ménage sur orientation d'un service social de proximité –ARELIA, ARS – UPIL, TREMP LIN

Mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement renforcée

⇒ *Mesure expérimentale dans le cadre du Logement d'abord*

Quand : tout au long d'un parcours logement

Pour qui : Ménages qui rencontrent et cumulent d'importantes difficultés concernant le savoir être et le savoir habiter.

Pour quoi : Vise à favoriser l'insertion durable dans le logement de ménages éprouvant des difficultés, en raison de problématiques d'incurie, de sur-infestation, en souffrances psychiques, voire rencontrant des problèmes de santé mentale.

Comment : Intervention sociale spécifique, coordonnée, dans une dimension pluridisciplinaire. Accompagnement soutenu avec possibilité de prendre en charge l'ensemble des problématiques soulevées en articulation et concertation avec les partenaires concernés.

Durée : 6 mois renouvelables jusqu'à 24 mois

Gestion : Sur orientation du service solidarité logement vers ARS - UPIL à la demande d'un ménage sur instruction d'un service social de proximité

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

REFERENT LOGEMENT	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF FSL Accès et maintien	MAISONS DEPARTEMENTALES DES SOLIDARITES	COMMUNES DE RATTACHEMENT
Anne Sophie VERLHAC anne-sophie.verlhac@grandnancy.eu Tél. : 03 54 40 67 39	Florence LEPIANKO florence.lepianko@grandnancy.eu	MDS NANCY-SUD ➤ Site de Loritz ➤ Site de Donzelot	Quartiers Nancy Sud : Saint Nicolas – Croix de Bourgogne – Médreville – Saint Pierre – René II – Bonsecours – Rives de Meurthe sud – Haussonville – Blandan – Mon Désert – Saurupt
		MDS GRAND-NANCY SUD EST ➤ Site de Jarville ➤ Site de Tomblaine	Site Jarville : Jarville, Laneuveville Site Tomblaine : Tomblaine, Art-sur-Meurthe, Fléville, Heillecourt, Houdemont, Ludres
Sandrine WISS sandrine.wiss@grandnancy.eu Tél. : 03 83 91 82 39	Elisabeth MOUTON elisabeth.mouton@grandnancy.eu	MDS NANCY-NORD ➤ Site de Calmette	Quartiers Nancy Nord : Beauregard – Boufflers – Buttegnemont – Anatole France – Boudonville – Poincaré – Foch – Trois Maisons – Ville vieille – Charles III – St Nicolas – Rives de Meurthe Nord
		MDS VANDOEUVRE ➤ Site de Vand'Est ➤ Site de Lorraine	Vandoeuvre est répartie sur les deux sites. Site de Lorraine : Villers les Nancy
Sandrine WISS sandrine.wiss@grandnancy.eu Tél. : 03 83 91 82 39	Emmanuelle LAMBERT emmanuelle.lambert@grandnancy.eu	MDS PLATEAU et PROVINCES ➤ Site de Laxou	Site de Laxou : Laxou ville
Amandine RISMANN amandine.rismann@grandnancy.eu Tél. : 03 83 91 82 89	Emmanuelle LAMBERT emmanuelle.lambert@grandnancy.eu	MDS PLATEAU et PROVINCES ➤ Site du Plateau de Haye ➤ Site de Champ le Bœuf	Site de Champ le Bœuf : Laxou Champ le Bœuf, Maxéville Champ le Bœuf + quartier Solvay Site du Plateau : Maxéville + quartier Plateau de Haye de Nancy
		MDS GRAND-NANCY NORD EST ➤ Site Driant / Malzéville ➤ Site Porte verte	Site Driant / Malzéville : Dommartemont, Essey les Nancy, Malzéville, Saint Max Site Porte Verte : Pulnoy, Saulxures, Seichamps, Essey les Nancy
FSL ENERGIE – Gestionnaire Administratif : Coralie BOISELLE			
		Tél : 03 54 40 67 77	coralie.boiselle@grandnancy.eu
RESPONSABLE DU SERVICE SOLIDARITE LOGEMENT : Christel MEHAT			
		Tél : 03 54 40 67 65	christel.mehat@grandnancy.eu

Ligne directe du service : 03.54.40.67.77

Lundi au jeudi de 9H à 12H et de 14H à 17H – Vendredi de 9H à 12H

Mail : servicesolidaritelogement@grandnancy.eu

Octobre 2021

métropole
GrandNancy